



PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- Les effets dû à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- L'influence de la fatigue sur la conduite ;
- Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée ;
- Les usagers vulnérables ;
- Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- Les gestes de premiers secours ;
- Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- Le transport d'un chargement et de personnes ;
- La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- Les effets dû à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- L'influence de la fatigue sur la conduite ;
- Les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
 - Les usagers vulnérables ;
 - La pression sociale (publicité, travail ...) ;
 - La pression des pairs

La formation pratique

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- Le pourquoi ,
- Le comment ,
- Les risques ,

- Les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ,
- Les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ,
- L'auto-évaluation .

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AUX CATÉGORIES « A1, A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- Les effets dû à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- L'influence de la fatigue sur la conduite ;
- Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée ;
- Les usagers vulnérables
- Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- Les gestes de premiers secours
- Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- Le transport d'un chargement et de personnes ;
- La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- L'équipement du motard ;
- Comment choisir sa moto ;
- Les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- La pression sociale (publicité, travail ...) ;
- La pression des pairs.

La formation pratique

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- Maîtriser le maniement du deux-roues motorisés ;
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- Le pourquoi ,
- Le comment ,
- Les risques ,

DÉROULEMENT

À LA CATÉGORIE « Formation 125/L5E » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Depuis le 1er janvier 2011, le permis B permet de conduire une moto et un scooter de 50 à 125 cm³ et véhicule trois-roues selon les conditions suivantes :

- Être titulaire du permis B depuis plus de 2 ans (formation accessible 1 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis B)
- Suivre la formation obligatoire*

**Pour conduire une moto/un scooter 125 cm³, la formation n'est pas obligatoire si vous avez acquis une expérience de conduite entre le 01/01/2006 et 31/12/2010 (attestation d'expérience fournie par l'assureur).*

Déroulement

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre une carte sur fond blanc contenant les informations de l'élève, celles de l'Auto-Ecole de Conduite ainsi que la date de la formation
Vous pourrez conduire un véhicule de la catégorie correspondante dès la carte établie.

La formation pratique est constituée de trois phases :

- Une phase d'enseignement hors circulation (durée 2h),
- Une phase de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique, (durée 3h),
- Une phase de sensibilisation aux risques (durée 2h).

Pour chacun des thèmes suivants, le formateur devra insister sur l'importance :

- du respect de la règle
- de la prise d'information et de la communication
- de la prise de conscience des risques
- de l'influence des pressions extérieures sur le comportement (environnement social...)
- du partage de la route avec les autres usagers (notamment avec les usagers vulnérables)
- du respect des autres usagers et d'une attitude courtoise au guidon ;
- d'une conduite économique et respectueuse de l'environnement.

Module hors circulation (deux heures)

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- * découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage)
- * démarrer et s'arrêter
- * position de conduite
- * équilibre et répartition du poids du corps
- * monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant)
- * savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière)
- * appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement
- * tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant)

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE A LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique – 2 h

La formation théorique porte sur la sensibilisation aux risques (2 h)

- Sensibilisation aux risques spécifiques cyclo
- Sensibilisation aux cas d'accidents cyclo
- La vitesse et ses conséquences

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

La formation pratique – 6 h

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule hors circulation (3 h) et en circulation (3 h).

La formation pratique hors circulation

- Les équipements, leurs rôles
- Connaissance des principaux organes du cyclo
- Les contrôles indispensables à l'entretien
- La maîtrise technique du cyclo hors circulation

La formation pratique en circulation

- Démarrer le cyclomoteur
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur
- Rechercher des indices utiles
- Adapter l'allure
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité
- Négocier un virage
- Choisir la position sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersection
- Changer de direction

La formation pratique dure au minimum 8 heures et se déroule sur 2 jours (4 heures par jour maximum).

Deux options sont possibles : option cyclomoteur et option quadricycle léger.

L'option quadricycle peut être obtenue par équivalence pour tous les élèves qui ont opté pour l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), à partir du moment où ils ont obtenu leur attestation de fin de formation initiale (AFFI). Pour obtenir cette équivalence, l'élève doit demander l'attestation de formation AM quadricycle à son établissement qui s'occupera de la démarche d'enregistrement et de la délivrance du titre.

Noter que durant la formation cyclomoteur, il est obligatoire de porter, en plus du casque et des gants, des vêtements et chaussures adaptés à la conduite d'un deux-roues motorisé.

DÉROULEMENT

À LA CATÉGORIE « A , Passerelle » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

Elle s'inscrit dans une démarche « post permis » et a notamment pour objectifs :

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite

Déroulement

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre une attestation contenant les informations de l'élève, celles de l'Auto-Ecole de Conduite ainsi que la date de la formation

Ensuite l'Auto-Ecole demandera l'édition du permis de conduire directement via le site internet de l'ANTS, et l'élève recevra celui-ci directement chez lui.

La formation pratique est constituée de trois phases :

- Une phase d'enseignement hors circulation (durée 2h),
- Une phase de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique, (durée 3h),
- Une phase de sensibilisation aux risques (durée 2h).

Pour chacun des thèmes suivants, le formateur devra insister sur l'importance :

- du respect de la règle
- de la prise d'information et de la communication
- de la prise de conscience des risques
- de l'influence des pressions extérieures sur le comportement (environnement social...)
- du partage de la route avec les autres usagers (notamment avec les usagers vulnérables)
- du respect des autres usagers et d'une attitude courtoise au guidon ;
- d'une conduite économique et respectueuse de l'environnement.
-

Module hors circulation (deux heures)

(Durant cette séquence, chaque élève doit disposer d'une motocyclette).

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :

- * importance du regard
- * tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule
- * avec et sans passager
- * en ligne droite et en virage.

Module théorique (deux heures)

L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :

- D'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules
- D'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple :
 - conduire sous la pluie ;
 - circuler de nuit ;
 - anticiper et détecter les dangers ;
- de connaître l'expérimentation et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes
- de savoir se rendre détectable ;
- d'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes) ;
- d'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues :
- connaître les risques concernant l'adhérence : gazoil, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons... ;
- connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.

Module en circulation (trois heures)

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- rechercher les indices utiles ;
- adapter sa vitesse aux situations — respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales ;
- choisir la voie de circulation ;
- savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent ;
- se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts) ;
- franchir les différents types d'intersections et y changer de direction ;
- dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration — accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e) ;
- négocier un virage.

- mouvements et positionnements du regard ;
- mouvements et positionnements de la tête et du corps ;
- comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.

Explications et travail sur le freinage :

- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
- explications sur le transfert des masses ;
- comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :

- réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

Module théorique (deux heures)

Présentation. Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs.

Présentation : l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...Accidentalité, vitesse, détectabilité :

Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.

Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.

Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :

- vitesse et perception visuelle ;
- vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
- vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.

Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.

Conduite et produits psychoactifs :

Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.

Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.

Les sanctions.

Module en circulation (trois heures)

(Pour cette séquence une seule motocyclette est utilisée).

Circulation :

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

- la séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves ;
- dans le véhicule suiveur pren(n)ent place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique ;
- chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Ce bilan comprend :

- le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
- dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;
- un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW ;

Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).

MOTO TEAM 91

73 Route d'Orléans R.N 20 91310. MONTLHERY – Tel: 01.69.80.84.58 - Fax 01.69.80.83.14 - mototeam91@orange.fr
SARL : au capital de 20 000 euros - Siret 51024991500016 - NAF 8553Z - TVA FR32510249915-
Agrément n E0909107830 - RCS EVRY :510249915